

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE DES PERSONNELS BUREAU DU RECRUTEMENT

AVIS DE CONCOURS

Le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur de la zone de défense et de sécurité Est organise un concours pour le recrutement d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe de l'Intérieur et de l'Outre-Mer services déconcentrés - session 2017.

CALENDRIER PREVISIONNEL

> CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 5 septembre 2017

Phase d'admissibilité : du 11 au 13 septembre 2017

Examen des dossiers de candidature

Publication de la liste des candidats : 15 septembre 2017

retenus par le jury

Publication de la liste des candidats admis arrêtée par ordre de mérite dans la spécialité

« Entretien et Réparation des Engins et Véhicules à Moteurs » : du 02 au 06 octobre 2017

> Publication de la liste des candidats admis

> arrêtée par ordre de mérite dans la spécialité

« Hébergement-Restauration » : du 16 au 20 octobre 2017

Publication de la liste des candidats admis arrêtée par ordre de mérite dans la spécialité

«Accueil, Maintenance et Logistique » : du 23 au 27 octobre 2017

RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- ✓ Par email : <u>stephane.ventimiglia@interieur.gouv.fr</u>
- ✓ Par téléchargement ou inscription en ligne : <u>www.interieur.gouv.fr</u> (recommandée)
 Onglets « Le ministère recrute », « Filière services techniques », « Les recrutements », « Adjoint technique », « Les recrutements ouverts »
- ✓ Par retrait sur place :

Au Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur
DRH/RECRUTEMENT
12, Rue Belle Isle
B.P. N° 51064
57036 METZ CEDEX 01

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- ➤ Un formulaire d'inscription au concours, dûment rempli et signé (²). Ce formulaire doit préciser la spécialité choisie (² bis)
- Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité
- Une photocopie du diplôme de niveau V en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours
- > Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae avec <u>photographie</u> indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, la nature et la durée des formations suivies et éventuellement des emplois occupés. Le candidat joint à l'appui de son curriculum vitae, les justificatifs nécessaires (certificats de travail, contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation...)
- > La pièce officielle attestant de la situation au regard de l'appel de préparation à la défense

Pour les candidat(e)s âgé(e)s de moins de 25 ans à la date d'ouverture des inscriptions :

- Soit un certificat de participation à la journée défense et citoyenne (JDC) (ex JAPD) qui suffit seul à justifier des obligations du service national. L'attestation de recensement n'a plus à être demandée. Les services de la direction du service national du ministère de la défense ne délivrent ledit certificat qu'aux personnes recensées :
- Soit une attestation provisoire de la participation à la JDC. Cette attestation est délivrée en fonction de la date de la convocation du jeune âgé de plus de 18 ans en cours de régularisation de sa situation. Elle comporte une date limite de validité au-delà de laquelle le certificat de participation à la JCD doit être exigé ; Soit une attestation individuelle d'exemption.

Pour les personnes âgées de plus de 25 ans y compris celles nées avant le 1 er janvier 1979 sont dispensées de leurs obligations de service national, et à ce titre, plus aucun justificatif n'est demandé aux intéressés (position confirmée par la direction du service national du ministère de la Défense le 31/08/2009).

- Une enveloppe autocollante (format standard) affranchie au tarif en vigueur et libellée aux nom et adresse du candidat
- > Une photocopie du permis de conduire

En outre, les candidats qui sollicitent une équivalence à la condition de diplôme, doivent joindre au formulaire d'inscription, tout document justifiant la demande.

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Le concours pour l'accès au corps des adjoints techniques principal de 2ème classe de l'Intérieur et de l'outre-mer est ouvert aux candidats des deux sexes remplissant l'ensemble des conditions générales suivantes requises pour accéder aux emplois publics de l'État :

- ✓ posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen
- ✓ jouir de ses droits civiques
- ✓ se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions portées sur le bulletin n°2 ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions
- ✓ se trouver en position régulière au regard du Code du service national ; remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

(²bis) Le non-respect de la spécialité choisie lors de l'inscription fera perdre le bénéfice de l'admission au concours.

⁽²) Le candidat certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. Toute déclaration inexacte fera perdre le bénéfice de l'autorisation à concourir.

TRANSMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront envoyer leur dossier de candidature, accompagné des pièces justificatives nécessaires, par voie postale uniquement, et au plus tard à la date limite de clôture des inscriptions, soit avant le 5 septembre 2016 impérativement (cachet de la poste faisant foi) au :

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur EST
DRH/RECRUTEMEN/AT1
Espace Riberpray
Rue Belle Isle
B.P. 51064
57036 METZ CEDEX 01

Aucun rappel de pièce ne sera effectué, tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Le concours sur titres d'adjoint technique princiapl de 2ème classe de l'Intérieur et de l'Outre Mer comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

a) Phase d'admissibilité:

La phase d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier de candidature présenté par le candidat. Ce dossier comporte, outre un diplôme de niveau V en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou une qualification reconnue comme équivalente, un curriculum vitae indiquant la nature et la durée des formations suivies ainsi que les emplois éventuellement occupés. Le candidat joint à l'appui de son curriculum vitae les justificatifs nécessaires (certificats de travail, contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation...).

Seuls les candidats dont la demande d'autorisation à concourir aura été retenue par le jury pourront se présenter à l'épreuve d'admission.

b) Phase d'admission:

La phase d'admission comporte une épreuve pratique immédiatement suivie d'un entretien avec le jury. Elle consiste en la vérification, au moyen de l'accomplissement en situation réelle de tâches se rapportant à la spécialité ouverte au concours, de la maîtrise des techniques, instruments et méthodes que l'exercice de la spécialité implique. La mise en situation est immédiatement suivie par un entretien avec le jury portant notamment sur les méthodes mises en œuvre par le candidat ainsi que sur sa capacité d'adaptation aux différentes activités relevant de la spécialité dans laquelle il concourt.

La durée de la mise en situation est fixée par le jury en fonction de la spécialité. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. La durée de l'entretien est de vingt minutes. L'épreuve d'admission est notée sur 20.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SGAMI EST à METZ - 2 03.87.16.11.27

<u>POSTES A POURVOIR ET LOCALISATION GEOGRAPHIQUE PAR SPECIALITE ET PAR QUALIFICATION</u>

1) Nombre de postes à pourvoir : 17 postes ainsi répartis :

Spécialité "Entretien et réparation des véhicules et engins à moteur"

□ Qualification : MECANICIEN - ELECTRICIEN - AUTOMOBILE

1 poste au Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Est (SGAMI) - Antenne logistique de Châlons en Champagne (51)

1 poste au SGAMI Est - Antenne logistique de Nancy (54)

1 poste à la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS) 43 à Chalon sur Saône (71)

1 poste au Centre de Soutien Automobile de la Gendarmerie (CSAG) à Auxerre (89)

□ Qualification : CARROSSIER-PEINTRE

1 poste au SGAMI Est – Délégation Régionale à Dijon (21)

□ Spécialité "Conduite de véhicules"

□ Qualification : CHAUFFEUR

1 poste à la préfecture des Vosges à Epinal (88)

□ Spécialité "Hébergement et restauration"

□ Qualification : CUISINIER

2 postes au cercle mixte de l'école de gendarmerie de Dijon-Longvic (21)

1 poste au cercle mixte de la région de gendarmerie de Dijon (21)

1 poste au cercle mixte de la région de gendarmerie de Besançon (25)

1 poste à la préfecture de la Marne à Châlons en Champagne (51)

1 poste à la préfecture de l'Aube à Troyes (10)

Spécialité "Accueil Maintenance et Logistique"

□ Qualification : ARMURIER - MANUTENTIONNAIRE

1 poste au Détachement de l'Appui Technique Décentralisé (DATD) de la gendarmerie à Dijon (21)

1 poste au SGAMI Est à Metz (57)

□ Qualification : ELECTRICIEN

1 poste à l'école de gendarmerie de DIJON (21)

□ Qualification: PLOMBIER - CHAUFFAGISTE

1 poste à l'école de gendarmerie de Chaumont (52)

1 poste à l'école de gendarmerie de Dijon (21)

Sont également à pourvoir 3 postes de « Mécancien électricien automobile », 2 en « emploi réservés » , 1 « travailleur handicapé ».

Toutes les informations concernant ces postes figurent sur les dossiers d'inscription.